DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.01
Objet : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

M. Lionel Jacquemin, Président, expose que le comité syndical doit désigner sons secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Madame Claudia VAUCHER est la seule candidate pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne Madame Claudia VAUCHER, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.02
Objet : COMPTE DE GESTION 2017

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le compte de gestion 2017, transmis par le trésorier à l'ordonnateur, a été présenté de la manière suivante :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	**1 748 375,36 €**
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	967 588, 15 €	1 337 006, 31 €	1 610 249,94 €	1 642 721,16 €	2 577 838,09 €	2 979 727,47 €
TOTAUX	**967 588, 15 €**	**1 822 205,68 €**	**1 610 249,94 €**	**2 905 897,15 €**	**2 577 838,09 €**	**4 728 102,83€**
TRANSFERT/INTEGRATION DE RESULTATS		**4 494 ,14 €**		**90 970, 21 €**		**95 464,35 €**
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	859 111,67 €	0,00 €	1 386 617,42 €	0,00 €	2 245 729,09 €
RESTES À RÉALISER	1 380 000,00 €	1 380 956,44 €	0,00 €	0,00 €	1 380 000,00 €	1 380 956,44 €
TOTAUX CUMULÉS	**2 347 588,15 €**	**3 207 656,26 €**	**1 610 249,94 €**	**2 996 867,36 €**	**3 957 838,09 €**	**6 109 059,27 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS	**0,00 €**	**859 111,67 €**	**0,00 €**	**1 386 617,42 €**	**0,00 €**	**2 245 729,09 €**

Après sa présentation, le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.03
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Suite à la présentation du compte administratif 2017, le comité syndical approuve à l'unanimité, en l'absence du Président, M. Lionel JACQUEMIN, le compte administratif 2017, qui est conforme au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	1 748 375,36 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	967 588, 15 €	1 337 006, 31 €	1 610 249,94 €	1 642 721,16 €	2 577 838,09 €	2 979 727,47 €
TOTAUX	967 588, 15 €	1 822 205,68 €	1 610 249,94 €	2 905 897,15 €	2 577 838,09 €	4 728 102,83€
TRANSFERT/INTEGRATION DE RESULTATS		4 494 ,14 €		90 970, 21 €		95 464,35 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	859 111,67 €	0,00 €	1 386 617,42 €	0,00 €	2 245 729,09 €
RESTES À RÉALISER	1 380 000,00 €	1 380 956,44 €	0,00 €	0,00 €	1 380 000,00 €	1 380 956,44 €
TOTAUX CUMULÉS	2 347 588,15 €	3 207 656,26 €	1 610 249,94 €	2 996 867,36 €	3 957 838,09 €	6 109 059,27 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	859 111,67 €	0,00 €	1 386 617,42 €	0,00 €	2 245 729,09 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Georges DELANDRE,
Vice-Président

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON DE LADEBAT (HEUDICOURT) sous les CÔTES (Meuse)

ANNEXE 3

Bordereau d'envoi

compte administratif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 15 juillet 2018 -

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL - Syndicat Intercommunal des Eaux
Lafton de Lodebat - 65 rue Ch. de Gaulle

CP : 55210 Commune : HEUDICOURT

- Tél. : 03 29 89 32 29
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Liste détaillée des pièces jointes *

☒ **CA du Budget principal y compris annexes obligatoires**

☒ Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2017

☒ Délibération afférente au vote du compte de gestion (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)

☒ Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal *(si non transmises avec le compte administratif du budget principal)*

☒ Délibération afférente au vote du CA (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)

☒ Délibération relative à l'affectation des résultats 2017

** cocher les pièces jointes au présent envoi*

~~Le maire~~, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité

Reçu en préfecture - S/préfecture le :

REÇU LE
17 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MEUSE

A Heudicourt,
Le 17/04/2018
~~Le maire~~, le président,

SYNDICAT DES EAUX
LAFTON DE LODEBAT
HEUDICOURT
sous les COTES
(Meuse)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.04
Objet : REPORT DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016	VIREMENT A LA SECTION DE FONCT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV	485 199,37 €		369418 ,16 €	4 494,14 €	Dépenses 1 380 000,00 € / Recettes 1 380 956,44 €	956,44 €	859 111,67 €
FONCT	1 263 175,99 €	0,00 €	32 471,22 €	90 970,21 €			1 386 617,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) et sur proposition du Président, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter le résultat comme ci-après :

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	**1 386 617,42 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	**1 386 617,42 €**
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.05
Objet : BUDGET PRIMITIF 2018

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Suite à la présentation détaillée du budget primitif 2018 par Lionel Jacquemin, Président, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

SECTION	MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	MONTANT TOTAL DES RECETTES
EXPLOITATION	2 959 260,00 €	3 214 981,42 €
INVESTISSEMENT	7 136 493,26 €	7 175 607,82 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

ANNEXE 1

Bordereau d'envoi

Budget primitif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 30 avril 2018 –

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL-Syndicat Intercommunal des Eaux
Lafton de Ladebat 65 rue Ch. de Gaulle
CP : 55210 Commune : HEUDICOURT

- Tél. : 03 29 89 32 29
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 17h

Liste détaillée des pièces jointes *

☒ **Budget primitif du budget principal y compris annexes obligatoires**

☐ **Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2017 (si non transmis avec le compte administratif du budget principal)**

☒ **Délibération afférente au vote du budget primitif (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant pour les collectivités non conventionnées Actes Budgétaire uniquement)**

☐ **Délibération relative à l'affectation des résultats 2017 (si non transmise avec le compte administratif du budget principal)**

☐ **Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal (si non transmises avec le compte administratif du budget principal)**

☐ **Délibération relative à la reprise anticipée des résultats (en cas d'absence du vote du compte administratif)**

*** cocher les pièces jointes au présent envoi**

~~Le maire~~, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en préfecture - S/préfecture le :

REÇU LE
17 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MEUSE

A Heudicourt,
Le 17/04/2018
~~Le maire~~, le président,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.06
Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVAUX ET ETUDES

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes et propriétés du SIELL sur l'ensemble de son territoire,
- Vu les conclusions de l'étude diagnostic réalisée sur les infrastructures d'adduction et de distribution du SIELL,
- Vu la nécessité de pérenniser et sécuriser le SIELL au sein même de son territoire et entre les différentes unités de distribution, et communes et/ou service d'eau interconnectés,
- Vu les projections d'adhésion dans le cadre de l'application de la loi NOTRé,

M. Lionel JACQUEMIN, Président, propose de déposer diverses demandes de subventions auprès des co-financeurs que sont l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte et autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée à ces études et travaux programmés.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.07
Objet : INDEMNITES AU TRESORIER M. FRIES

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1892, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

L'assemblée délibérante décide , par 60 voix pour et 2 voix contre :
- De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Monsieur David FRIES, receveur municipal, une indemnité, au titre de l'année 2017.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

SYNDICAT DES EAUX HEUDICOURT sous les CÔTES (Meuse)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.08
Objet : INDEMNITES AU REGISSEUR

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.
Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article22 ;
- Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du bureau en date du 23 juin 2015 autorisant le président à créer une régie d'avance ;
- Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 22 juin 2015 ;
- Vu l'arrêté du 18 septembre 2015, constitutif d'une régie d'avances,
- Vu l'arrêté de nomination du régisseur d'avances, en date du 18 septembre 2015

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical décide :
- D'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus et en vigueur,
- De fixer l'indemnité de la régie d'avances au régisseur titulaire, M. Sébastien HERGOTT, à 110 euros bruts au titre de l'année 2017.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.09
Objet : INDEMNITES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000,
- VU l'article L.5212-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les délibérations 14.02.01 et 14.02.02 désignant respectivement M. Lionel JACQUEMIN, Président du SIELL, M. Georges DELANDRE, 1er Vice-Président et M. Laurent JOYEUX 2ème Vice-Président,
- CONSTATANT que la population de l'ensemble des communes composant le SIELL est dorénavant supérieure à 9 999 habitants

Le Comité Syndicat fixe et décide par 59 voix pour et 3 abstentions que :
- L'indemnité brute du Président est fixée à 21,66 % de l'indice maximum du barème des traitements de la fonction publique,
- L'indemnité brute du 1er et du 2èmeVice-Président est fixée à 8,66 % de l'indice maximum du barème des traitements de la fonction publique,
- Cette délibération prend effet à compter de la date d'adhésion des nouvelles communes figurant sur l'arrêté préfectoral.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.10
Objet : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2018

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Une participation financière des communes membres est calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal. Pour l'année 2018, le montant total des cotisations s'élève à 5 313 Euros et est réparti selon le tableau ci-après.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le montant et la répartition de la participation financière annuelle des communes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2018

	1/3 à part égale	Pop. légale 2014 INSEE	% pop	1/3 au prorata du nombre d'habitants	Potentiel fiscal 2010	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
AVILLERS	39,36 €	64	0,73%	12,94 €	19 563 €	0,50%	8,81 €	61,11 €
BECHAMPS	39,36 €	91	1,04%	18,40 €	31 993 €	0,81%	14,41 €	72,17 €
BOINVILLE	39,36 €	72	0,82%	14,56 €	24 404 €	0,62%	10,99 €	64,91 €
BONZEE	39,36 €	369	4,21%	74,60 €	139 800 €	3,56%	62,98 €	176,93 €
BOUCONVILLE	39,36 €	108	1,23%	21,83 €	35 571 €	0,90%	16,02 €	77,21 €
BOUCQ	39,36 €	368	4,20%	74,40 €	127 388 €	3,24%	57,39 €	171,14 €
BOUQUEMONT	39,36 €	127	1,45%	25,68 €	35 000 €	0,89%	15,77 €	80,80 €
BRAQUIS	39,36 €	119	1,36%	24,06 €	105 629 €	2,69%	47,58 €	111,00 €
BROUSSEY RAU	39,36 €	273	3,12%	55,19 €	65 999 €	1,68%	29,73 €	124,28 €
BUXIERES	39,36 €	282	3,22%	57,01 €	140 995 €	3,59%	63,52 €	159,88 €
BUZY DARMONT	39,36 €	579	6,61%	117,06 €	249 811 €	6,35%	112,54 €	268,95 €
DOMPIERRE	39,36 €	43	0,49%	8,69 €	23 621 €	0,60%	10,64 €	58,69 €
DONCOURT	39,36 €	81	0,92%	16,38 €	24 023 €	0,61%	10,82 €	66,55 €
FREMEREVILLE	39,36 €	145	1,66%	29,31 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	88,73 €
GEVILLE	39,36 €	640	7,31%	129,39 €	192 865 €	4,91%	86,88 €	255,63 €
GIRAUVOISIN	39,36 €	73	0,83%	14,76 €	21 136 €	0,54%	9,52 €	63,64 €
GUSSAINVILLE	39,36 €	37	0,42%	7,48 €	30 739 €	0,78%	13,85 €	60,68 €
HARVILLE	39,36 €	117	1,34%	23,65 €	42 927 €	1,09%	19,34 €	82,35 €
HENNEMONT	39,36 €	119	1,36%	24,06 €	74 524 €	1,90%	33,57 €	96,99 €
HEUDICOURT	39,36 €	180	2,05%	36,39 €	158 544 €	4,03%	71,42 €	147,17 €
JONVILLE	39,36 €	145	1,66%	29,31 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	88,73 €
DEUXNOUDS	39,36 €	67	0,76%	13,55 €	70 775 €	1,80%	31,88 €	84,78 €
LIOUVILLE	39,36 €	70	0,80%	14,15 €	24 023 €	0,61%	10,82 €	64,33 €
LOUPMONT	39,36 €	83	0,95%	16,78 €	32 486 €	0,83%	14,63 €	70,77 €
MAIZERAY	39,36 €	33	0,38%	6,67 €	12 108 €	0,31%	5,45 €	51,48 €
MARCHEVILLE	39,36 €	80	0,91%	16,17 €	19 782 €	0,50%	8,91 €	64,44 €
MONTSEC	39,36 €	84	0,96%	16,98 €	30 706 €	0,78%	13,83 €	70,17 €
MOULOTTE	39,36 €	107	1,22%	21,63 €	20 676 €	0,53%	9,31 €	70,30 €
NONSARD LAMARCHE	39,36 €	209	2,39%	42,25 €	129 151 €	3,29%	58,18 €	139,79 €
PAREID	39,36 €	122	1,39%	24,66 €	26 873 €	0,68%	12,11 €	76,13 €
PARFONDRUPT	39,36 €	49	0,56%	9,91 €	39 398 €	1,00%	17,75 €	67,01 €
PINTHEVILLE	39,36 €	111	1,27%	22,44 €	27 659 €	0,70%	12,46 €	74,26 €
RIAVILLE	39,36 €	45	0,51%	9,10 €	23 970 €	0,61%	10,80 €	59,25 €
RONVAUX	39,36 €	96	1,10%	19,41 €	16 993 €	0,43%	7,66 €	66,42 €
ST HILAIRE	39,36 €	188	2,15%	38,01 €	62 403 €	1,59%	28,11 €	105,47 €
ST JEAN	39,36 €	368	4,20%	74,40 €	93 976 €	2,39%	42,33 €	156,09 €
ST JULIEN	39,36 €	156	1,78%	31,54 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	90,95 €
THILLOT	39,36 €	243	2,77%	49,13 €	41 175 €	1,05%	18,55 €	107,03 €
TRESAUVAUX	39,36 €	71	0,81%	14,35 €	24 404 €	0,62%	10,99 €	64,70 €
TROYON	39,36 €	268	3,06%	54,18 €	73 065 €	1,86%	32,91 €	126,45 €
VARNEVILLE	39,36 €	56	0,64%	11,32 €	17 619 €	0,45%	7,94 €	58,61 €
VIGNEULLES	39,36 €	1 676	19,13%	338,84 €	1 233 860 €	31,39%	555,84 €	934,03 €
VILLE	39,36 €	133	1,52%	26,89 €	79 365 €	2,02%	35,75 €	102,00 €
WARCQ	39,36 €	217	2,48%	43,87 €	81 875 €	2,08%	36,88 €	120,11 €
WOEL	39,36 €	196	2,24%	39,63 €	70 854 €	1,80%	31,92 €	110,90 €
TOTAUX	1 771,00 €	8 760	100,00%	1 771,00 €	3 931 315 €	100,00%	1 771,00 €	5 313,00 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.11
Objet : ACTUALISATION DU PRIX DE L'EAU

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.
Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président propose une actualisation du prix de l'eau par une augmentation de 3 centimes par mètre cube d'eau consommée pour chaque tranche de facturation, et ce, à partir du 15/04/2018, date correspondant au début de la prochaine période de consommation qui fera l'objet d'une facturation entre octobre et décembre 2018.

La nouvelle grille de tarification proposée est la suivante :

Communes concernées	Eau	
	Tranche	Tarifs
Ensemble des communes	De 0 à 500 m3	1,17 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,07 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	1,02 € HT
	> 10 001 m3	0,96 € HT

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité le réajustement des tarifs de consommation, suivant la grille tarifaire proposée et l'application de ces nouveaux tarifs à la facturation de la période de facturation du 15/04/2018 au 15/10/2018

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.12
Objet : CREANCES ETEINTES

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public,

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le Comité Syndical doit se prononcer sur la reconnaissance de créances éteintes pour un montant de 8 061,14 euros.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à émettre un mandat d'un montant maximum de 8 061,14 euros au compte 6542 (créances éteintes).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.13
Objet : CONTRAT AVEC LES COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE DE LEROUVILLE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

L'association « Les Compagnons du Chemin de vie » de Lérouville donnant entière satisfaction, le Président propose de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts des sites de production et de stockage du SIELL.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à signer la proposition de contrat d'entretien paysager des sites du SIELL avec « Les Compagnons du chemin de vie », et ce, pour l'année 2018.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.14
Objet : AVANCE REMBOURSABLE - EMPRUNT DE 600 000 EUROS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Dans le cadre des travaux de sécurisation des communes du Val de Meuse situées en rive gauche, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose au SIELL un mode de financement composé :
- D'une subvention,
- D'une avance remboursable.

Ce mode de financement étant approprié à ce dossier de travaux et favorable financièrement au SIELL, le Président propose au comité d'accepter l'offre de financement par avance remboursable sur 20 ans d'un montant de 600 000 €.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à signer toute convention, tout contrat et/ou tout document s'y rapportant,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.15
Objet : ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 21 décembre 1953, 23 mai 1957, 24 juin 1960, 16 mai 1961, 26 septembre 1963, 12 mai 1967, 12 mai 1969, 4 juillet 1973, 31 janvier 1974, 2 décembre 1974, 31 décembre 1975, 9 janvier 1978, 3 et 10 janvier 1979, n°85-3220 du 11 octobre 1985, n°91 -2436 des 7 juin et 1er juillet 1991, n°99-2594 du 26 octobre 1999, n°03-3161 des 8 et 18 décembre 2003, n°06-186 des 11 et 27 janvier 2006 et n°08-0319 des 10 janvier et 7 février 2008 relatifs à l'adhésion de communes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 23 février 1949, 14 décembre 1978, 29 août 2008 et portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu la délibération du conseil municipal de Ranzières du 7 avril 2018 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2019, des compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable »

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de cette commune est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion de la commune de Ranzières, et le transfert des compétences production / distribution de cette commune à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – Communes adhérentes, en y ajoutant la commune de Ranzières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune telle que mentionnée ci-dessus,
- Le transfert des compétences « Production » et « Distribution » de cette commune vers le SIELL dès validation par arrêté préfectoral, précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété (transfert de l'actif et du passif) des installations intercommunales et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT.
- Que le Président signe la convention d'adhésion et de transfert de compétence et tout document s'y rapportant,
- De modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.16
Objet : DEMATERIALISATION ET TRANSMISSION DES ACTES ET PIECES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE À LA PREFECTURE »

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1

Le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé) est proposé par l'État et permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
À ce titre, ACTES permet :

- De transmettre électroniquement au contrôle de la légalité ou au représentant de l'État
- De tracer les échanges
- D'accélérer les échanges, avec la réception immédiate de l'accusé de réception
- De simplifier les circuits de transmission
- De réduire les coûts de transmission
- De générer des gains de productivité pour les collectivités et la Préfecture.

Sont concernés par ce dispositif, les délibérations, les arrêtés réglementaires, les contrats et conventions, les documents budgétaires et financiers.
Pour permettre la mise en place de ce dispositif, une convention doit être signée entre la Préfecture et le SIELL pour valider le principe d'échanges dématérialisés.
Ensuite un opérateur de transmission sera choisi et les agents seront formés.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

CONSIDERANT que le SIELL souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

CONSIDERANT les avantages présentés par la mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité,

CONSIDERANT l'intérêt pour le SIELL de mettre en place la transmission par voie électronique sans attendre qu'elle devienne obligatoire,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Préfecture relative à la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité l'assemblée délibérante :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Meuse, représentant l'État à cet effet ;
- Donne son accord et autorise le Président à signer tout contrat de souscription entre le SIELL et l'opérateur de transmission choisi,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

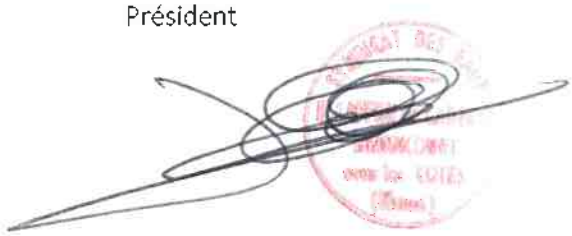

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.17
Objet : RECRUTEMENT D'AGENT DE DROIT PRIVE POUR DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT DE DROIT PUBLIC

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président informe le Comité Syndical qu'en prévision du départ en retraite prévu au cours du dernier trimestre 2018, de l'adjoint technique, il convient de prévoir son remplacement.

Le Président propose et sollicite l'assemblé pour le recrutement d'un salarié relevant soit du droit public, soit du droit privé compte tenu du statut de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL.
Ce poste sera régi par les statuts de la fonction publique territoriale ou par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302, rattaché à la filière clientèle.
La rémunération sera celle correspondant au grade et échelon de la personne recrutée sous droit public, soit prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à III, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Accepte que le Président procède au recrutement d'un salarié régi soit par le droit public ou le droit privé,
- Autorise le Président à signer tout contrat à durée indéterminée ou déterminée et à renouveler si nécessaire le poste rattaché au pôle technique, et ce, dès que la date de départ en retraite de l'agent en place sera connue.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.18
Objet : PRIMES : OBJECTIFS DES ENCADRANTS / DIRECTION ET ENCADREMENT DES ASTREINTES

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Pour les agents sous statut de la fonction publique :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'État ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2015 consolidé le 18 octobre 2016 pour l'application du RIFSEEP au corps d'adjoints techniques,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 novembre 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité du SIELL,
- Vu la délibération n° 17.02.08 du 3 octobre 2017.

Pour les employés relevant du droit privé :
- Vu la délibération n° 17.02.09 du 3 octobre 2017.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Sur proposition du Président, le comité syndical du SIE Laffon de Ladebat – SIELL, décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Pour le rédacteur principal 2ème classe, Responsable du pôle administratif, statut de la fonction publique territoriale, une augmentation de la part liée au complément indemnitaire annuel (C.I.A.) de 150 €, soit 600 € en lieu et place de 450 € du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Pour le technicien – Responsable du pôle technique, une augmentation de la part liée aux résultats de 200 €, soit 600 € du régime indemnitaire des salariés relevant du droit privé,
- Pour le chef de service – Direction, une augmentation de la part liée aux résultats de 200 €, soit 800 € du régime indemnitaire des salariés relevant du droit privé,
- Le maintien des autres primes et montants, ainsi que des modalités de maintien ou de restrictions au versement du régime indemnitaire.

Le Président propose également que soit attribuée une prime hebdomadaire de 35 € pour le suivi et l'accompagnement des astreintes aux encadrants, le chef de service et le responsable du pôle technique.
Cette prime sera versée mensuellement et proportionnelle au nombre d'accompagnement d'astreinte réalisé.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte et autorise le versement d'une prime hebdomadaire de suivi et d'accompagnement des astreintes d'un montant de 35 € aux encadrants susvisés.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.19
Objet : PROCÉDURE DE MARCHÉ D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS NEUFS

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport du Président :

  - INDIQUANT que le marché d'entretien des réseaux AEP, branchements neufs et pose de poteaux incendie arrive à son terme le 31/12/2018, et qu'il convient d'engager une procédure d'appel d'offres pour l'adjudication d'un nouveau contrat avec un prestataire, et ce, afin d'assurer la continuité du service de l'eau potable du SIELL.

  - PROPOSANT le recours à un prestataire de service et l'attribution d'un nouveau marché, accord cadre, a bons e commande pour 4 années maximum, à partir du 1er janvier 2019, et ce, suivant les règles et procédures internes du SIELL, à savoir :
    - Procédure adaptée en adéquation avec les travaux,
    - Publicité préalable sur le site du SIELL,
    - Profil acheteur,
    - AAPC (Avis d'Appel Public à la Concurrence) publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou BOAMP (Bulletin Officiel d'annonces des Marchés Publics) et presse spécialisée si nécessaire,
    - Intervention de la CAO pour l'attribution.

  - PROPOSANT l'assistance du bureau d'études LORRAINE CONSEILS, adjudicataire d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour diverses missions, pour l'analyse des besoins et de la procédure d'appel d'offres, la préparation des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse des candidatures et offres et la passation dudit marché.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à :

- Engager une procédure adaptée pour l'attribution d'un accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des réseaux d'adduction et de distribution, la création de branchements neufs ou organes liés à la DECI pour les années 2019 à 2022 incluse, selon les règles et procédures internes au SIELL,
- Signer ledit accord cadre et tout document s'y rapportant,
- Solliciter le bureau d'études LORRAINE CONSEILS, en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour la passation du marché à bons de commande et signer le contrat de prestations et/ou tout document s'y rapportant,
- Signer l'ordre de service d'assistance,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Délibération N° : 18.01.20
Objet : PROCÉDURE DE MARCHÉ D'ACHAT DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu que depuis le ler juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.
- Vu qu'aujourd'hui et conformément à l'article L331-1du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.
- Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.
- Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques et notamment les collectivités territoriales doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie.
- Vu que la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité au ler janvier 2016, sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts)

Le Président propose de confier une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage au bureau d'études Lorraine Conseils pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises et de lancer une procédure d'appel d'offre pour la souscription de nouveaux contrats de fourniture d'énergie électrique pour l'ensemble des sites de production, de stockage, de surpression et des locaux administratif et technique du SIE Laffon de Ladebat dont les puissances sont inférieures ou supérieures à 36 KVA (tarifs bleus, jaunes et verts).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité sa proposition et l'autorise à :

- Signer avec le bureau d'étude Lorraine Conseils une mission d'AMO pour la consultation des fournisseurs d'énergie électrique et ce dans le cadre de la convention annuelle établie avec le SIELL,
- Engager une procédure d'appel d'offres pour la souscription de nouveaux contrats de fourniture d'énergie électrique,
- Signer le ou les accords-cadres avec le ou les fournisseurs le ou les mieux disants et tout document s'y rapportant avant le 31/12/2018.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Délibération N° : 18.01.21
Objet : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : VERIFICATION DE LA DECI

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU l'application du décret sur la (DECI) Défense Extérieure Contre l'Incendie au 1er mars 2017,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-677 du 29 mars 2017, portant approbation du règlement départemental de la DECI de la Meuse,
- VU l'obligation règlementaire de réaliser des vérifications techniques périodiques tous les 3 ans (dits « tournée de poteaux ») destinées à évaluer les capacités des PEI connectés à un réseau d'eau sous pression, portant sur :
  - Les contrôles techniques simplifiés qui consistent à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi- accords,
  - Les contrôles de débit et de pression,

M. Lionel JACQUEMIN, Président, propose qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soit soumise à approbation à l'ensemble des communes membres du SIELL pour mutualiser et réaliser les vérifications règlementaires des PEI raccordés sur les réseaux d'adduction et de distribution de leur territoire.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à adresser à chaque commune membre une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour réaliser les contrôles de PEI,
- Autorise le Président à lancer toute procédure et signer tout marché, contrat et document se rapportant au contrôle des PEI sur le territoire des communes adhérentes au SIELL

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 18.01.22
Objet : PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES POUR TRAVAUX D'ALIMENTATION ET DE SÉCURISATION DES COMMUNES DU VAL DE MEUSE

L'an Deux Mille dix-huit, le 10 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Braquis, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville sous les Côtes, Fresnes en Woëvre, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.
Étaient absents les délégués des communes de :
Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Saint Jean Les Buzy, Troyon, Varnéville, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombres de membres présents : 55
- Nombre de procurations : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 62

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes en vallée de Meuse, à Troyon, propriétés du SIELL,
- Vu le débit réservé de 3 000 m3 mentionné dans la Déclaration d'Utilité Publique des forages du pont de la Trinité situés sur le territoire de la commune de Troyon pour les communes du Val de Meuse et qu'exploite le SIE Laffon de Ladebat,
- Vu la sollicitation formulée par les services de l'Etat et du département au SIE Laffon de Ladebat pour sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en rive gauche du Val de Meuse,
- Vu les conclusions des Études Avant-Projet pour la sécurisation des communes du Val de Meuse,
- Vu le plan de financement accordé au SIELL par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

M. Lionel JACQUEMIN, Président, propose de lancer l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation des communes du Val de Meuse en eau potable situées en rive gauche.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux travaux qui seront réalisés pour la sécurisation des communes du Val de Meuse – Rive gauche,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
17 AVR. 2018
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

AG du 10 avril 2018

Commune	Délégués		Signature
AVILLERS SAINTE CROIX	Audrey	HENNEBERT JAMIN	
AVILLERS SAINTE CROIX	Marie-Hélène	KLEIN	
BECHAMPS	Didier	LAPOINTE	
BECHAMPS	Frédéric	WARIN	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Philippe	GERARDY	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Willem	SCHIPPER	
BONZEE	Florence	LAMBERT	
BONZEE	Dominique	MOUSSA	
BOUCONVILLE SUR MADT	Daniel	BEGARD	
BOUCONVILLE SUR MADT	Denis	ROCQUIN	
BOUCQ	Francis	NICOLAS	
BOUCQ	~~Alexandre~~ Romain	~~DIDIERJEAN~~ BOLRE	
BOUQUEMONT	Annie	FRAMPAS	
BOUQUEMONT	Sylvine	JOSSELIN	
BRAQUIS	Jean-Claude	HUVET	
BRAQUIS	Olivier	SAMSON	
BROUSSEY-RAULECOURT	Claude	JANOT	
BROUSSEY-RAULECOURT	Guillaume	PICARD	
BUXIERES SOUS LES COTE	Jean-Patrick	POLIN	
BUXIERES SOUS LES COTE	Amandine	FLOQUET	
BUZY-DARMONT	Philippe	PAYONNE	
BUZY-DARMONT	Jean-Michel	WINTER	
BUZY-DARMONT	Charles	BANAS	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Samuel	RAZÉ	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Jean-Pierre	KROBB	
DOMPIERRE AUX BOIS	Didier	VASSEUR	
DOMPIERRE AUX BOIS	Jean-Pol	MASSOMPIERRE	

AG du 10 avril 2018

DONCOURT AUX TEMPLIER	Michael	LADOUCE	
DONCOURT AUX TEMPLIER	Gérard	JAKOBS	
FREMEREVILLE	Claude	BOURCIER	
FREMEREVILLE	Julien	DEVOT	
FRESNES EN WOEVRE	Gilles	LEVIEUX	
FRESNES EN WOEVRE	Pascal	TRICHON	
FRESNES EN WOEVRE	Carole	OSTERMANN	
GEVILLE	Laurent	SCHARFF	
GEVILLE	Gilles	KOSOWSKI	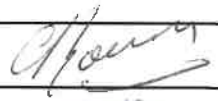
GEVILLE	Claudia	VAUCHER	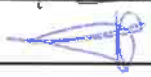
GIRAUVOISIN	Evelyne	DULEY	
GIRAUVOISIN	Carole	DAUDIER	
GUSSAINVILLE	Robert	TOUSSAINT	
GUSSAINVILLE	Jean	TALARICO	
HARVILLE	Jean-François	NOTTEZ	
HARVILLE	Jean-Luc	NEMES	
HENNEMONT	Roger	FABE	
HENNEMONT	Danielle	GUNIA	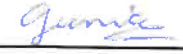
HEUDICOURT	Lionel	JACQUEMIN	
HEUDICOURT	Franck	DEVIN	
JONVILLE EN WOEVRE	Jean-Pierre	PATÉ	
JONVILLE EN WOEVRE	Yvon	DUMONT	
LES EPARGES	Xavier	PIERSON	
LES EPARGES	Jean-Gil	BOIGEGRAIN	

AG du 10 avril 2018

LIOUVILLE	Nadine	REMY	
LIOUVILLE	Jérôme	URBANI	
LOUPMONT	Jean-Claude	ROUYER	
LOUPMONT	Roland	HAMANT	
MAIZERAY	Laurent	JOYEUX	
MAIZERAY	Jean-Yves	CASTELLANI	
MANHEULLES	Martine	GOLUCH	
MANHEULLES	Bernard	BERTOUT	
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Eliane	GIFFARD	
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Katia	HENRIOT	
MONTSEC	Daniel	LOMBARD	
MONTSEC	Yvon	RAPPENNE	
MOULOTTE	Noël	HUMBERT	
MOULOTTE	Michel	BURLERAUX	
NONSARD-LAMARCHE	Jean-Luc	DANY	
NONSARD-LAMARCHE	Gael	ANDRÉ	
PAREID	Camille	JUMENTIER	
PAREID	Benoit	CHANÉ	
PARFONDRUPT	Bruno	LAMPAERT	
PARFONDRUPT	Manuel	DE NEIVA	
PINTHEVILLE	François	BROCHIN	
PINTHEVILLE	David	RICHARD	
RIAVILLE	Denis	VERDUN	
RIAVILLE	Claude	LESONGEUR	
RONVAUX	Magali	AUGUSTO	
RONVAUX	José	AUGUSTO	
St HILAIRE EN WOEVRE	Nicolas	KOSCIELNIAK	
St HILAIRE EN WOEVRE	Gilles	PIERNÉ	

AG du 10 avril 2018

St JEAN LES BUZY	Michel	FASSE	
St JEAN LES BUZY	Nathalie	GLINKIEWICZ	
SAINT JULIEN	Gérard	DUPOY	
SAINT JULIEN	Stéphane	VAJENTE	
THILLOT	Frédéric	THIRY	
THILLOT	Gérard	SCHERBAM	
TRESAUVAUX	Jean-Marie	BLOUET	
TRESAUVAUX	Nicolas	SAUCE	
TROYON	Jacqueline	THOMAS	
TROYON	Véronique	THOUZET	
VARNEVILLE	Mylène	VITU	
VARNEVILLE	Bernard	REUTER	
VIGNEULLES-HATT.	Jean-Claude	ZINGERLÉ	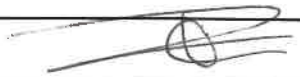
VIGNEULLES-HATT.	Michel	DEGOUTIN	
VIGNEULLES-HATT.	Raynal	ROYER	
VILLE EN WOEVRE	Serge	BATTISTEL	
VILLE EN WOEVRE	Franck	HENRION	
WARCQ	Carla	DAVANNE	
WARCQ	Patrice	GARDIEN	
WOEL	Georges	DELANDRE	
WOEL	Patrick	NAUD	